

**Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité d'Authier**

À la 8<sup>e</sup> séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 10 août 2021, à 19h30 au centre communautaire situé au 605, avenue Principale, sous la présidence du maire suppléant Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Serge Lachance

Madame Cindy Demers

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

**PÉRIODE DE SILENCE**

No-096-10-08-21

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 6 juillet 2021;
- Adoption des comptes;
- Offre de ADN Organisations;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Dépôt d'une correspondance du Ministère des Transports du Québec;

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET TOURISME

- Résolution autorisant le versement de l'aide financière à l'École du Rang 2 d'Authier;

URBANISME

- Résolution autorisant la dérogation mineure du matricule 5298 17 7062 0 000 0000;
- Vente de lots épars – Monsieur Ferdinand Charland;

PAROLE AU MAIRE;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**ADMINISTRATION ET FINANCES:**

No-097-10-08-21

**Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 6 juillet 2021:**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

**Adopté**

No-098-10-08-21

**Adoption des comptes:**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Serge Lachance, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 29,040.42 \$ pour le mois de juillet 2021 ainsi que les salaires pour la période de juillet 2021 pour un montant de 6,579.42 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

**Adopté**

No-099-10-08-21

**Offre de ADN Organisations :**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, de déposer l'offre de service de la compagnie ADN Organisations au programme Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) de la MRCAO , afin d'élaborer et de mettre en place une entente de mutualisation entre la municipalité d'Authier et l'École du Rang 2 au coût de 1,840.00 \$.

**Adopté**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL:**

**VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS:**

**Dépôt d'une correspondance du Ministère du Transport du Québec :**

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant du Ministère des Transports. Il y fait mention que ce dernier va examiner la demande que la municipalité leur a transmise, soit celle de prendre en charge le dossier du chemin Bellefeuille qui consiste à l'asphaltage de ce dernier, correction à la courbe, l'état du pont en bois ainsi qu'à sa dénomination et que la municipalité sera informée dès que les résultats seront connus.

**HYGIÈNE DU MILIEU:**

**LOISIRS ET TOURISME:**

No-100-10-08-21

**Résolution autorisant le versement de l'aide financière à l'École du Rang 2 d'Authier :**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser le versement de l'aide financière de 2,000.00 \$ à l'École du Rang 2 d'Authier.

**Adopté**

**URBANISME:**

No-101-10-08-21

**Résolution autorisant la dérogation mineure du matricule 5298 17 7062 0 000 0000:**

Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par le Comité consultatif d'urbanisme, concernant la propriété de Monsieur Pierre Lambert, située au 664, avenue Principale et portant le matricule numéro 5298 17 7062 0 000 0000. Ladite dérogation consiste l'emplacement non règlementaire dû aux points suivants afin de permettre la construction d'un garage:

- Impossible de construire à gauche de la maison car il y a le puit;
- Impossible de construire au nord car il y a la remise et les égouts sont en arrière de cette dernière;
- La majorité du terrain qui ne fut pas recouvert de terra de remblai est marécageux et en pente descendante donc non propice à recevoir un bâtiment.

**Adopté**

**Vente de lots épars – 9149-8972 Québec Inc. (Monsieur Ferdinand Charland) :**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, d'autoriser la vente du lot épars numéro 4 730 005 à Monsieur Ferdinand Charland au prix de la valeur marchande de ce dernier.

**Adopté**

**PAROLE AU MAIRE:**

**PÉRIODE DE QUESTIONS:**

**VARIA:**

**SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:**

- Service des Loisirs :   ▪ Rien.
- Comité Jeunesse     :   ▪ Rien.
- O.M.H.                 :   ▪ Rien.
- Comité Bellefeuille :   ▪ Rien.
- M.R.C.                 :   ▪ Rien.
- Régie des déchets   :   ▪ Rien.
- École du Rang 2     :   ▪ Rien.
- Âge d'Or              :   ▪ Rien.
- Régie des incendies :   ▪ Rien.
- MADA & PFM         :   ▪ Rien.
- Centre plein-air     :   ▪ Rien.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Yvon Gagné, maire suppléant, décrète la levée de l'assemblée à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Yvon Gagné, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Rachel Barbe, sec.-très.